



Compte rendu de la Réunion du mardi 26 avril 2013

Convocation du 18 avril 2013

Présents : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian - Mr BARREAU Jean Guy – Mr FRAISSE Laurent – Mme GUERRERO Jeannine - Mr STEENBERGEN Nils.

Absents/Excusés : Me ANDRE Brigitte. - Mr BOULET Bernard-- Mr SAUNIE Sylvain

Ordre du jour :

- 1 – Informations sur les diverses réunions.
- 2 – Restructuration du cimetière ; délibération sur les sépultures reprises.
- 3 – Modalité de désignation des délégués communautaires : délibération.
- 4 – Assistance technique du conseil général : délibération sur les missions.
- 5 – 40 ans du parc régional.
- 6 - Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

1 – Information diverses réunions :

- Réunion du SIVOM.
- Natura 2000.
- Réunion pour le schéma directeur de l'eau potable.
- Préparation des festivités du 27 juillet 2013 (retenir podium, pose par EDF d'un compteur de chantier...)
- Commission de sécurité à Cousses.

2 - Restructuration du cimetière:

2-1 Délibération sur les sépultures à reprendre

Après les constats d'abandon des sépultures des 15 septembre 2009 et 20 mars 2013, le conseil municipal doit statuer sur les sépultures à reprendre.

Ces tombes se situent dans le carré 1 des concessions et dans les carrés 2 et 3 des carrés communs.

Après discussion une délibération mentionnant que:

- Les tombes restaurées dans les carrés 2 et 3 ne seraient pas déclarées en état d'abandon.
- La sépulture de la concession 1-29 (Mr FOURNIER Jacques) serait inscrite au patrimoine communal.

A été adoptée à l'unanimité des présents.

2-2 Achat et mise en place d'un ossuaire :

Afin de conserver les restes post-mortem des sépultures reprises, la commune se doit de créer un ossuaire. Monsieur le Maire propose l'achat d'un ossuaire à la société ELABOR qui en assurera la mise en place au prix de 1400€ HT.

Après discussion et mise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

3 – Modalité de désignation des délégués communautaires : délibération :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modalités de désignation des délégués communautaires. La commune de Rieussec ayant une population municipale inférieure à 100 habitants sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le conseil municipal doit valider ce mode de répartition par une délibération.

Après discussion et mise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

4 – Assistance technique du conseil général : délibération sur les missions :

Le conseil général informe Monsieur le Maire et le conseil municipal que le département de l'Hérault à mis en place en partenariat avec l'agence de l'eau, un service d'assistance technique départementale qui

accompagne les collectivités dans la gestion de leur service d'eau potable et d'assainissement, dans la conduite des procédures, démarches prospectives et la réalisation de leurs projets d'équipements.

Après discussion et mise au vote, **il est décidé à l'unanimité des présents d'opter pour l'assistance :**

de l'assainissement collectif pour 0,70€ par habitant.

de l'assainissement non collectif pour 0,10€ par habitant.

de l'assistance à la protection des captages pour 1,00€ par habitant.

de l'assistance à la protection des aires d'alimentation des captages pour 0,50€ par habitant.

5 – 40 ans du parc régional :

Né en 1973, le parc régional du haut Languedoc fêtera ses 40ans d'existence. Les élus du comité syndical en partenariat avec les éditions PRIVAT ont consacré au parc régional du haut Languedoc un ouvrage inédit ; ouvrage qui sera en vente au siège du parc.

6 - Question diverses :

6-1 Passerelle derrière l'église

Monsieur BOURDEL a demandé de récupérer le matériel constituant la passerelle enjambant le ruisseau de Rieussec derrière l'église.

Cette passerelle en très mauvais état, les dalles de granit formant le chemin sont bancales et peuvent se déstabiliser. Le manque de sécurité est évident.

Pour toutes ses raisons le conseil autorise Mr Bourdel à récupérer les matériaux.

6-2 Ancienne décharge route de Brian

L'ancienne décharge de la route de Brian laisse apparaître en divers endroits des ferrailles et divers autres débris. Monsieur le Maire demandera au propriétaire du terrain l'autorisation de faire retirer le maximum d'éléments par les agents du SIVOM.

6-3 Roque Plane

A Roque Plane des gravats et une construction bois dénaturent le site de Roque Plane, ce lieu sera dégagé par les agents du SIVOM.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h 10.

Le secrétaire de séance ROUSSEL Christian